

Projet d'habitat participatif

TRÉVOLUTION

à Trévoux dans l'Ain (01600)



UN PROJET DE LA FONCIÈRE CITOYENNE



1. Le contexte

Courant 2019, la municipalité de Trévoux, dans l'Ain, propose d'intégrer un habitat participatif dans l'éco-quartier des Orfèvres. La SERL, aménageur, missionne Habitat & Partage pour initier la démarche, constituer et accompagner un groupe jusqu'au dépôt du permis de construire : notre groupe **TRÉVOLUTION** est né !

Note sur la SERL : L'aménageur est celui qui va « préparer le terrain », une fois sa vocation future déterminée avec les élus, le plus souvent après l'avoir acquis. Il est le premier professionnel intervenant- dès l'acquisition d'un terrain, qu'il aménage pour le rendre constructible et accueillir de futurs programmes.

Au moment de choisir le montage juridique, nous avons décidé d'intégrer la foncière citoyenne d'Habitat & Partage, séduit par la notion de non-spéculation et de montage « clé en main » qu'elle permettait. Nous avons également décidé de lui confier la Maîtrise d'Ouvrage du projet.

2. Le projet humain

L'association TRÉVOLUTION

Afin de parler d'une seule voix auprès de la mairie de Trévoux et des autres partenaires du projet (architectes, bureaux d'étude, ...), nous nous sommes constitués en association - « Trévolution » - qui aura vocation à perdurer à la livraison des logements pour assurer la gestion du lieu et faire vivre notre projet social.

Objet de l'association :

"Les adhérents ont la volonté de participer activement ou en tant que sympathisant à la conception, au financement puis à la gestion d'un habitat participatif dans lequel les habitants bénéficient d'un espace privé et d'espaces communs dont ils auront collectivement la gestion. Dans cet habitat régnera le partage en confiance et le vivre ensemble dans un esprit d'ouverture, d'entraide et d'éco-responsabilité. Pour ce faire, l'association s'octroie tout moyen d'action qui lui semble approprié pour mener à bien son objectif."



Le collectif et son projet social

La raison d'être de notre groupe : « Partager en confiance un habitat pour vivre ensemble dans un esprit d'ouverture, d'entraide et d'éco-responsabilité ».

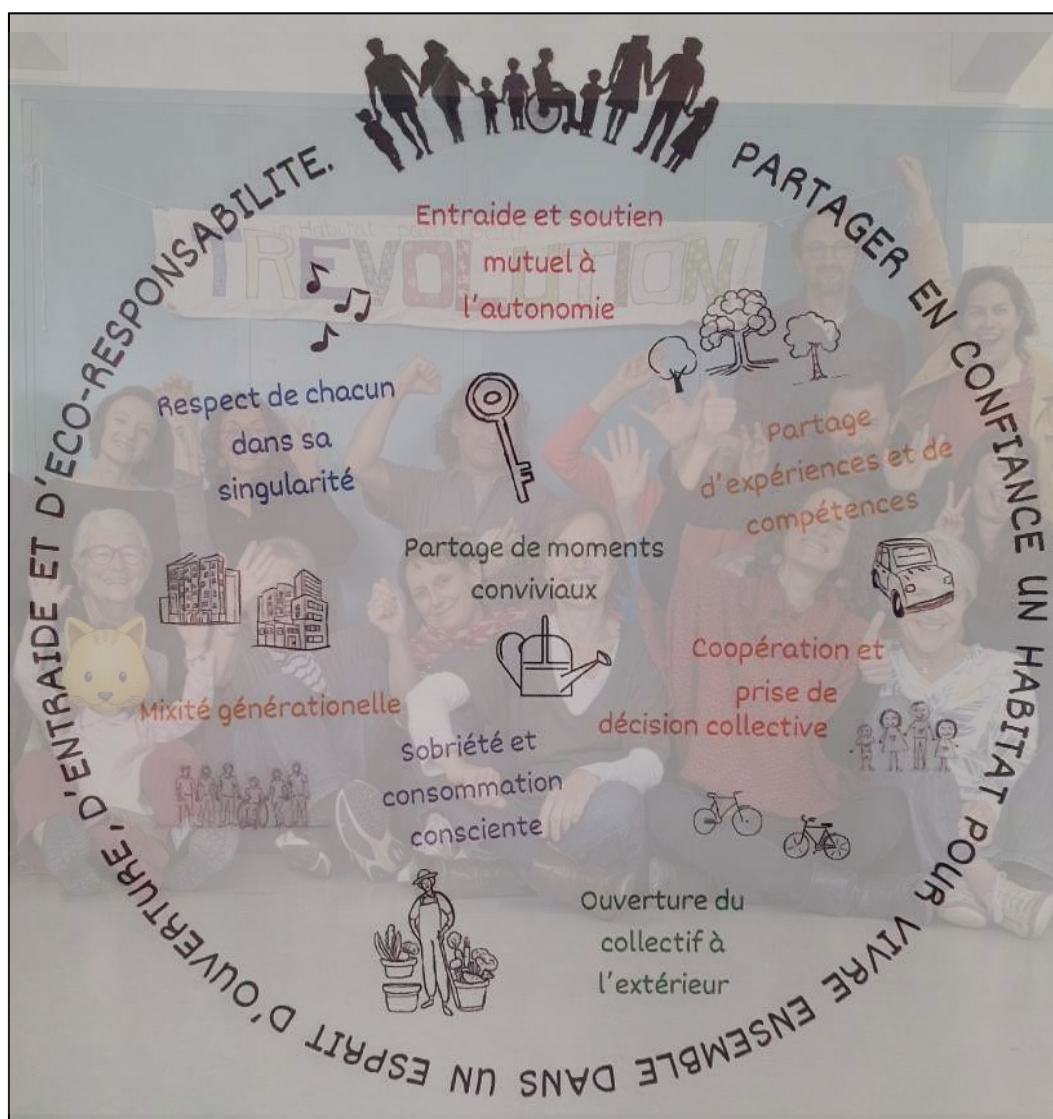
Nous **partageons** des espaces, des valeurs, des tâches, du temps, de l'énergie, des repas, des responsabilités (des emmerdes), des amis, des projets, du matériel, des services, des fous rires...

L'éco-responsabilité se traduit par une sobriété dans la consommation des énergies, des fluides, la limitation des déchets, la nature et l'environnement, le respect des autres et de soi, le recyclage.

L'entraide signifie pour nous, partager nos compétences, nos énergies, du temps, échanger et mutualiser dans le respect des limites et de l'engagement de chacun.

L'engagement et la **confiance** sont deux valeurs essentielles pour parvenir à cela.

Les valeurs de notre groupe



3. Le projet immobilier

L'environnement : la ZAC des Orfèvres

L'éco-quartier des Orfèvres, situé à 10 min à pied du centre-ville de Trévoux, s'étend sur une surface d'environ 10 hectares greffés sur le tissu urbain existant. La volonté de la ville de Trévoux est d'aménager un éco-quartier sobre énergétiquement et respectueux de l'environnement dans le cadre d'une ZAC.

Une coulée verte traversant ce nouvel aménagement offrira de vastes espaces verts. Les déplacements automobiles seront réduits au strict minimum.



Le programme de l'éco-quartier

- 300 logements neufs en accession soit 23 000 m² de surface de plancher ;
- Résidentialisation des bâtiments collectifs existants ;
- Équipements publics et services :
 - Groupe scolaire : entre 15 et 17 classes (maternelle + primaire) ;
 - Deux crèches de 30 places chacune, sur 2 sites (gare et cœur de quartier) ;
 - 1 équipement regroupant un centre social, une maison des associations et une ludothèque ;
 - 1 salle municipale ;
 - 1 parc public de 18 hectares ;
 - 1 coulée verte ;
 - 2 placettes publiques ;
 - Réaménagement des voies existantes ; création de voies nouvelles ;
 - Transports en commun : bus à Haut Niveau de Service ;

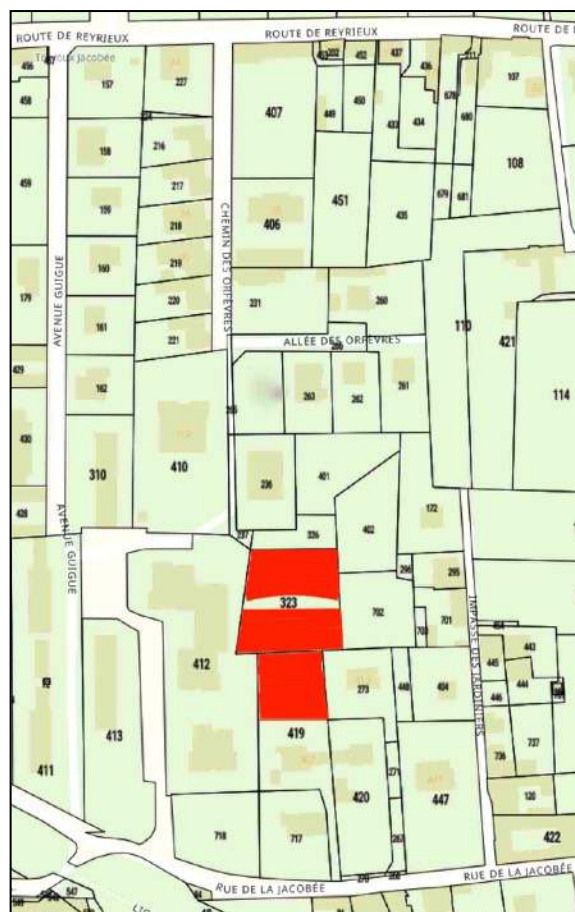
La parcelle dédiée à l'habitat participatif

Le terrain réservé pour le projet d'habitat participatif se situe sur l'îlot 5 de la ZAC des Orfèvres. Il s'agit de la parcelle 323 et une partie de la parcelle 419, situées à côté du centre social Louis Aragon, soit une surface de 2 617m².

Le compromis de vente pour l'acquisition du terrain par Habitat & Partage a été signé en septembre 2021.

Cahier des charges pour l'habitat participatif

- Emplacement ;
- Accueil d'une crèche en rez-de-chaussée ;
- Un seul collectif ;
- Mixité sociale et générationnelle ;
- Respect du cahier des charges de l'éco-quartier ;



Les éléments de programmation de l'habitat participatif

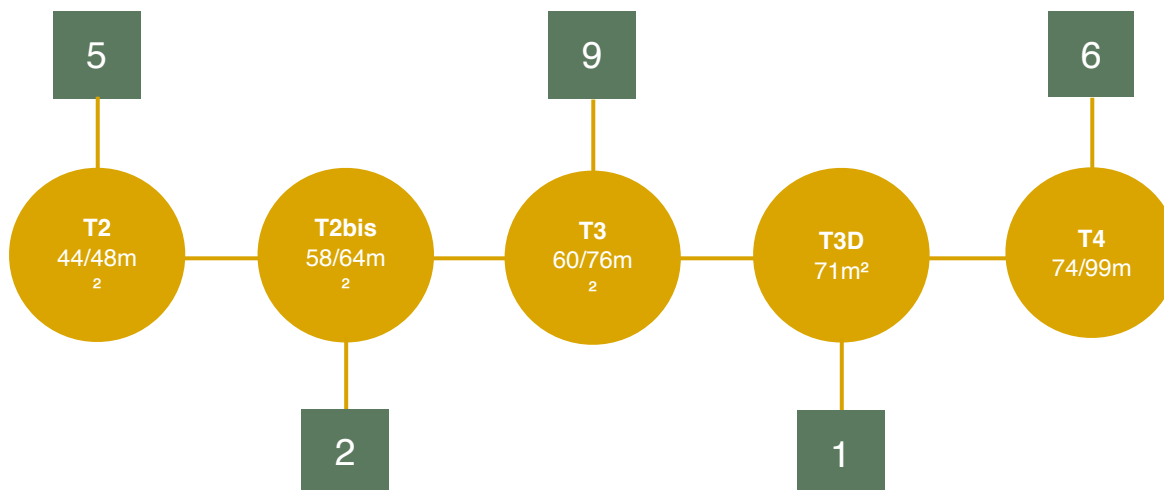
Le nombre de logements prévu est de 23 pour une surface de plancher totale d'environ 2 050 m². Le nombre de stationnements retenu à ce jour est de 30 en sous-sol, conformément aux exigences réglementaires.

a) Espaces privatifs – Les logements

Les logements seront confortables avec un apport de lumière naturel important tout en se protégeant des surchauffes en été (confort d'été). Ils seront autant que possible traversants (ou à double orientation). L'aménagement intérieur sera configuré en fonction des attentes des habitants.

Les typologies

Voici la répartition actuelle des typologies et les surfaces approximatives qui sont disponibles dans le projet :



Les habitant(e)s souhaitent avoir des balcons privatifs d'environ 10-12 m² côté pièce de vie et espaces verts.



b) Espaces communs et espaces mutualisés

Les espaces communs seront autant que possible éclairés naturellement, notamment les circulations. Nous souhaitons les espaces mutualisés suivants :

Grande salle commune avec sanitaires et cuisine

Grande salle de 80-100m² avec coin cuisine (à l'américaine) et un coin "cosy" (canapé), de nombreux rangements dont éventuellement un placard à couture, des sanitaires. Dans un lieu de passage, ouvert sur les espaces verts avec une terrasse attenante, donc plutôt au RdC. Possibilité de modularité, mobilier pliable. Bonne isolation phonique.

Fonctions : cuisiner, manger, jouer, organiser un spectacle, festoyer, faire de la gym, se détendre, projeter un film, faire de la couture, s'informer (tableau d'information), exposer, se réunir, accueillir des associations du quartier ou des événements (inspirée de la salle d'Habiterre).

Placards – Buanderies

Fonction : laver le linge, sécher. 1 buanderie par bâtiment

Chambres d'amis

Deux chambres de 10 et 15 m² pour recevoir des ami.e.s, de la famille, équipées d'une salle de bain et de WC. L'une d'elle sera adaptée aux personnes en situation de handicap.

Fonctions : hébergement, salle de jeux, bureau.

Paliers et coursives intérieures

Réflexion sur des paliers ou coursives intérieures assez

grands pour servir de bibliothèque, jeux pour enfants, salon, espaces conviviaux pour se poser et se croiser.



Local bricolage

Pièce de 15-25m² pour ranger les outils, bricoler, avec un établi au milieu. Volonté de mutualiser les outils. Accès sur l'extérieur.

Salle de répétition - squat de jeunes

Pièce d'environ 15m² pour jouer des instruments bruyants et pour que les jeunes puissent se retrouver.

Local à vélo

Pour stocker vélos, carioles, trottinettes, matériel de réparation mutualisé. Prévoir 1 vélo par adulte et par enfant, soit environ 30 vélos. Facilement accessible.

Caves

Pièce de 100m², sécurisée, protégée de l'humidité et du gel. Espaces personnels délimités par des étagères.

Espaces verts

Espace pour les jeux extérieurs des enfants (bacs à sable, cabanes), pour se reposer, lire, manger. Petits bacs en bois pour planter légumes et herbes aromatiques, voir fruitiers. Certains foyers souhaitent un poulailler.

Coursives et terrasses extérieures

Coursives extérieures qui passent devant les cuisines (et non les pièces de vie). Assez larges pour recevoir des plantes aromatiques et d'agrément, accueillir des celliers pour divers rangements. Peuvent être séparées par des claustras.

Zone de stockage extérieure

Pour du matériel non fragile (pneus, ski, luge...). Surface encore inconnue, à définir selon les besoins de chacun.

Exemple de salle commune inspirante :



4. Le montage juridique et financier

Le cahier des charges juridique du projet

Après avoir rédigé le cahier des charges juridique du projet, et après plusieurs ateliers de discussions et explications, nous avons choisi un montage en propriété collective, sous forme coopérative au travers de la foncière citoyenne d'Habitat & Partage qui portera également la maîtrise d'ouvrage du projet.

Conformément à nos souhaits, ce montage permet en effet :

- Une **propriété collective** (paiement d'une redevance mensuelle et capitalisation de parts sociales) ;
- Une **solidarité financière** (les modalités concrètes sont encore à définir) ;
- Une **mixité sociale** ;
- Une **égalité dans les prises de décisions** : une personne = 1 voix, quels que soient la taille de son logement et ses apports initiaux ;
- Une **gouvernance partagée fondée sur des décisions prises au consentement** : il s'agit de prendre les décisions en équivalence en construisant une proposition qui n'aura pas d'objection. Contrairement au consensus qui peut être résumé par « tout le monde est pour », le consentement se base sur « personne n'est contre » ;
- Valider les nouveaux entrants et se laisser la possibilité d'exclure en cas de problème ;
- **Sortir le bien immobilier de la spéculation immobilière** ;
- En cas de décès, les héritiers récupèrent le montant des parts sociales investies et la part acquisitive, non l'usage du logement. S'ils le souhaitent, ils peuvent suivre la procédure d'intégration fixée par le groupe pour avoir droit à l'usage.

Zoom sur la foncière citoyenne d'Habitat & Partage

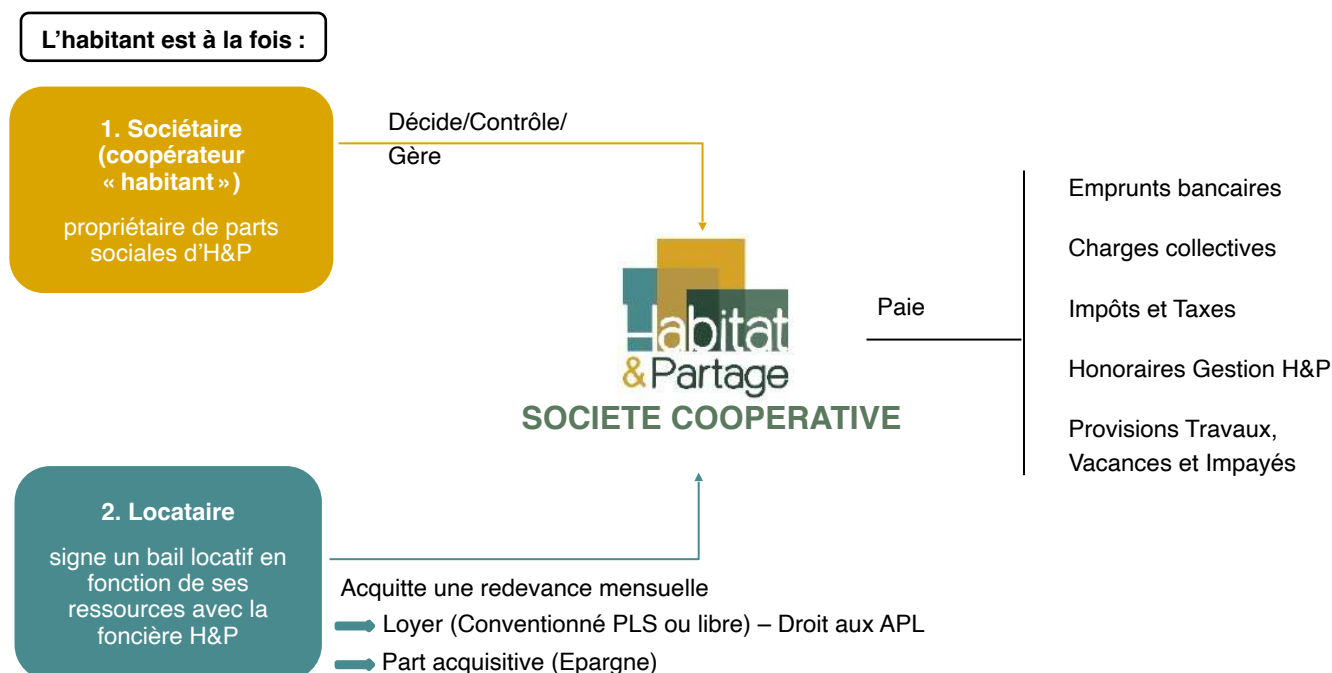
La foncière citoyenne développée par Habitat & Partage permet à l'habitat participatif de changer d'échelle et de s'ouvrir à tous. Encore peu connu en France, ce modèle s'inspire largement de celui des coopératives d'habitations suisses comme la Codha à Genève, et s'appuie sur quatre piliers que sont la **mixité sociale et générationnelle, l'habitat écologique, la non-spéculation et la solidarité**.

A l'inverse des coopératives d'habitants où chaque projet est indépendant, la foncière citoyenne d'Habitat & Partage regroupe plusieurs projets montés en habitat participatif en s'appuyant sur un **montage juridique et financier mutualisé**, facilitant ainsi l'accès à ce mode d'habiter.

La propriété collective sous forme coopérative va permettre d'acquérir des terrains même dans des zones tendues, de **constituer un parc non-spéculatif**, accessible au plus grand nombre et de lutter ainsi contre la volatilité des marchés immobiliers.

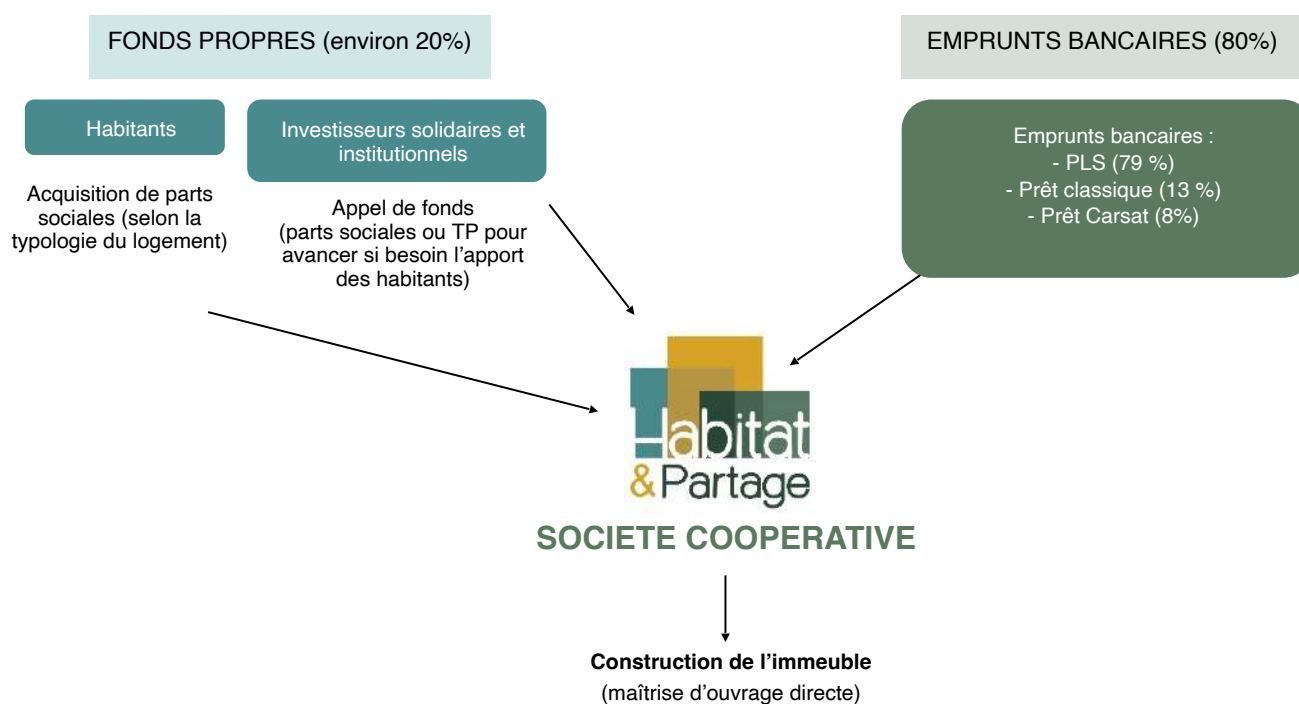
- Pour chaque projet, les habitants restent impliqués à toutes les étapes, de la conception jusqu'à la gestion du lieu. **Ils sont acteurs de leur mode d'habiter !**
- Les aspects financiers et juridiques, souvent très fastidieux et complexes pour les projets en habitat participatif, sont portés par Habitat & Partage.
- Le groupe d'habitants est accompagné et formé avec des outils d'intelligence collective, de gouvernance partagée et de communication bienveillante afin qu'il devienne, in fine, autonome dans la gestion de son habitat.
- La foncière citoyenne assure la gestion locative qu'elle peut déléguer aux habitants en fonction de leur degré d'autonomie.

Le statut des habitants au sein d'Habitat & Partage



Montage financier : apports, prêts, garanties

Mécanisme de financement du projet :



a) Les apports

Pour garantir la solidité financière du projet, environ 20% de fonds propres sont demandés par les banques pour pouvoir déclencher les prêts immobiliers. Ces fonds propres sont essentiellement constitués des apports des futurs habitants de la foncière sous forme de parts sociales.

Règle : Souscription au capital d'Habitat & Partage (acquisition de parts sociales) correspondant à 20% de la valeur prévisionnelle de l'appartement soit, en moyenne et à titre indicatif : T2 = 40 000 € / T3 = 60 000 € / T4 = 75 000 €.

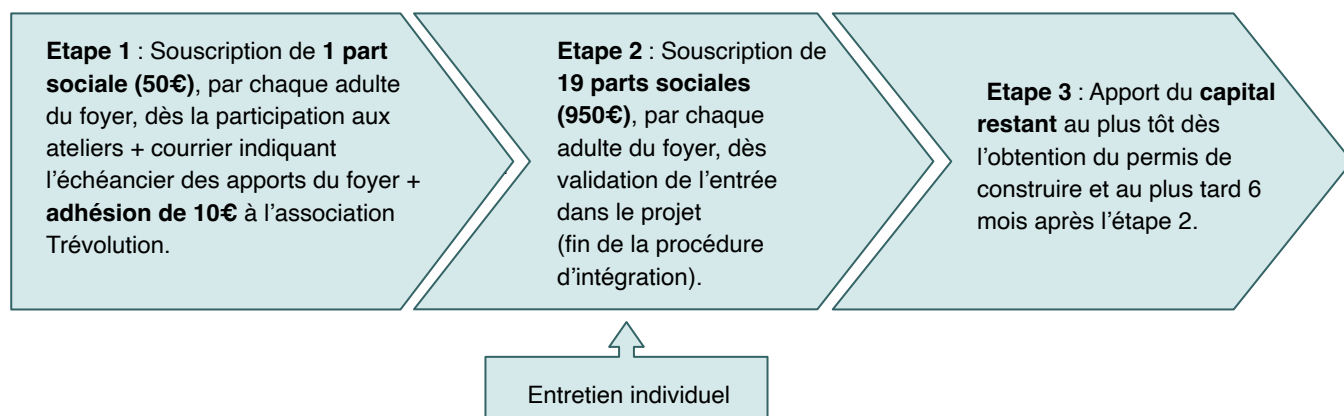
- ⇒ **Pour les futurs locataires dont l'apport initial serait inférieur à 20%** de la valeur prévisionnelle du logement, la part acquitive de la redevance (cf ci-dessous) est transformée automatiquement en souscription de parts sociales jusqu'à les atteindre.

Ex : Pour un T2, la part d'épargne correspond à 120€ /mois soit 1440€/an = 28 parts sociales qui seront souscrites chaque année jusqu'à atteindre les 20% d'apports.

- ⇒ **Pour les futurs locataires dont l'apport initial serait supérieur à 20%** de la valeur prévisionnelle du logement, le surplus est placé sur un compte courant d'associés initial (CCAi) et le sociétaire peut faire le choix de réduire ou supprimer la part acquitive de sa redevance (cf ci-dessous).

La part sociale de la société Habitat & Partage est à 50€. L'investissement au capital permet de bénéficier d'une réduction d'impôt sur les revenus (voir <https://habitatetpartage.fr/>).

Échéancier prévisionnel des apports



Bien entendu, il est possible de faire du cas par cas, notamment lorsque l'apport est conditionné par la vente d'un bien. A l'étape 2, un entretien individuel est organisé avec Émilie Guet, salariée d'Habitat & Partage, pour faire le point sur votre situation (fournir le revenu fiscal de référence et une lettre d'engagement de son apport en fonds propres).

> Contact : trevolution@tutanota.com

b) Les prêts bancaires

La SCIC Habitat & Partage contracte directement auprès des partenaires bancaires :

- un **prêt PLS** (Prêt Locatif Social) sur 40 ans ,
- un **prêt libre** sur 25 ans.
- un **prêt Carsat** sur 20 ans

c) Les garanties

Les prêts bancaires doivent être garantis par une ou plusieurs collectivités.

- La garantie est portée à 100% par la Ville de Trévoux.

La redevance

La redevance est composée d'un **loyer, de provisions** et d'une **partie épargnée par l'habitant** (ou « part acquisitive »). Son montant est calculé au plus juste afin que la totalité des redevances permettent de supporter l'ensemble des dépenses liées à l'immeuble sur la durée des emprunts.



a) Le loyer

En fonction des ressources des habitants, deux types de loyer pourront être applicables :

- des loyers non plafonnés, dits « libres » ;
- et des loyers plafonnés pour les habitants pouvant bénéficier d'un Prêt Locatif Social (PLS) voir : https://www.actionlogement.fr/sites/default/files/documents/pdf/plafonds/20240326_plafonds-ressources-locatifs_mars24.pdf

b) La part acquisitive comme épargne solidaire

Afin d'obtenir un équilibre financier, et permettre notamment le financement des espaces partagés de l'immeuble, le loyer est complété par une somme mensuelle qui sera récupérée en cas de départ de l'habitant. Cette somme est placée sur un compte courant d'associés mensualisé

(CCAm). Les habitants ayant abondé sur le compte courant d'associés initial (CCAi) peuvent être exemptés totalement ou partiellement de CCAm.

c) Montant prévisionnel des redevances

Loyers prévisionnels par typologie stationnement inclus

Ce montant et les différentes hypothèses prises seront validés ou modifiés par le groupe. Les loyers peuvent donc évoluer à la hausse ou à la baisse en fonction des hypothèses retenues.

Hypothèses prises :

- Loyer indexé sur l'IRL
- Valeur loyer PLS 2022
- Loyer PLS variable en fonction des typologies
- Pas de loyer prévisionnel pour les espaces communs

										Redevance prévisionnelle mensuelle			PROVISION		
BAT	N°Lot	ETAGE	ORIENTATION	Typologie	SHAB actuelle du Logement (m²)	Surface Annexe balcon	Surface annexe terrasse	Surface utile	PLS	TOTAL	loyer mensuel valeur 2023 à actualiser en 2025 y compris stationnements		EPARGNE/CCAM revue chaque année	provision mensuelle pour charges récupérables	Provision pour gros travaux mensuelle
											PLS	LIBRE			à partir de la 6ème année
A	A01	RDJ	SE	T2	47,38		4	50	X	639 €	516 €		2,50 €	12%	10%
A	A11	1	SO	T3	71,16	29		85		1 180 €		967 €	214 €	110 €	118 €
A	A12	1	SE	T4	94,04	12	12	105	X	1 281 €	1 020 €		261 €	116 €	128 €
A	A13	1	S	T4	82,43	9	39	91	X	1 125 €	897 €		228 €	101 €	113 €
A	A21	2	SO	T3	71,59	22		83	x	1 024 €	817 €		207 €	92 €	102 €
A	A22	2	S	T4	93,97	24		106		1 453 €		1 187 €	265 €	136 €	145 €
A	A23	2	SE	T4	82,96	33		99	X	1 219 €	971 €		248 €	110 €	122 €
A	A31	3	SO	T3	59,21	15		67	X	839 €	672 €		167 €	74 €	84 €
A	A32	3	S	T3	71,53	6		75	X	930 €	744 €		187 €	83 €	93 €
A	A33	3	S	T2	43,54	12		50	X	635 €	512 €		124 €	55 €	64 €
A	A34	3	SE	T2	47,48	5	24	55	X	694 €	558 €		136 €	60 €	69 €
A	A41	4	SO	T3	58,97	15		67	X	837 €	670 €		167 €	74 €	84 €
A	A42	4	S	T3	70,90	6		74		1 030 €		845 €	185 €	95 €	103 €
A	A43	4	S	T2	43,27	12		49	x	631 €	508 €		123 €	55 €	63 €
A	A44	4	SE	T2	48,34	15,80		56,24	X	714 €	574 €		141 €	62 €	71 €
B	B01	RDJ	SO	T3	76,71		18	81	X	1 007 €	804 €		203 €	90 €	101 €
B	B02	RDJ	S	T3 D	67,98		20	72	X	933 €	752 €		181 €	84 €	93 €
B	B03	RDJ	SE	T3	68,50		19	73		1 016 €		834 €	183 €	94 €	102 €
B	B11	1	SO	T4	94,91		21	99	X	1 221 €	973 €		249 €	110 €	122 €
B	B12	1	SE	T3	69,79	14		77	X	957 €	764 €		192 €	85 €	96 €
B	B21	2	SE	T2 Bis	57,91		18	62	X	787 €	631 €		156 €	69 €	79 €
B	B22	2	SO	T4	70,89	14		78	X	968 €	773 €		195 €	86 €	97 €
B	B23	2	S	T2/T2BIS	64,18	14		71		993 €		815 €	178 €	91 €	99 €

Note : Les provisions pour gros travaux ne seront appliquées que si la santé financière du projet le nécessite.

Exemple d'un foyer qui intègre un T4 en loyer libre :

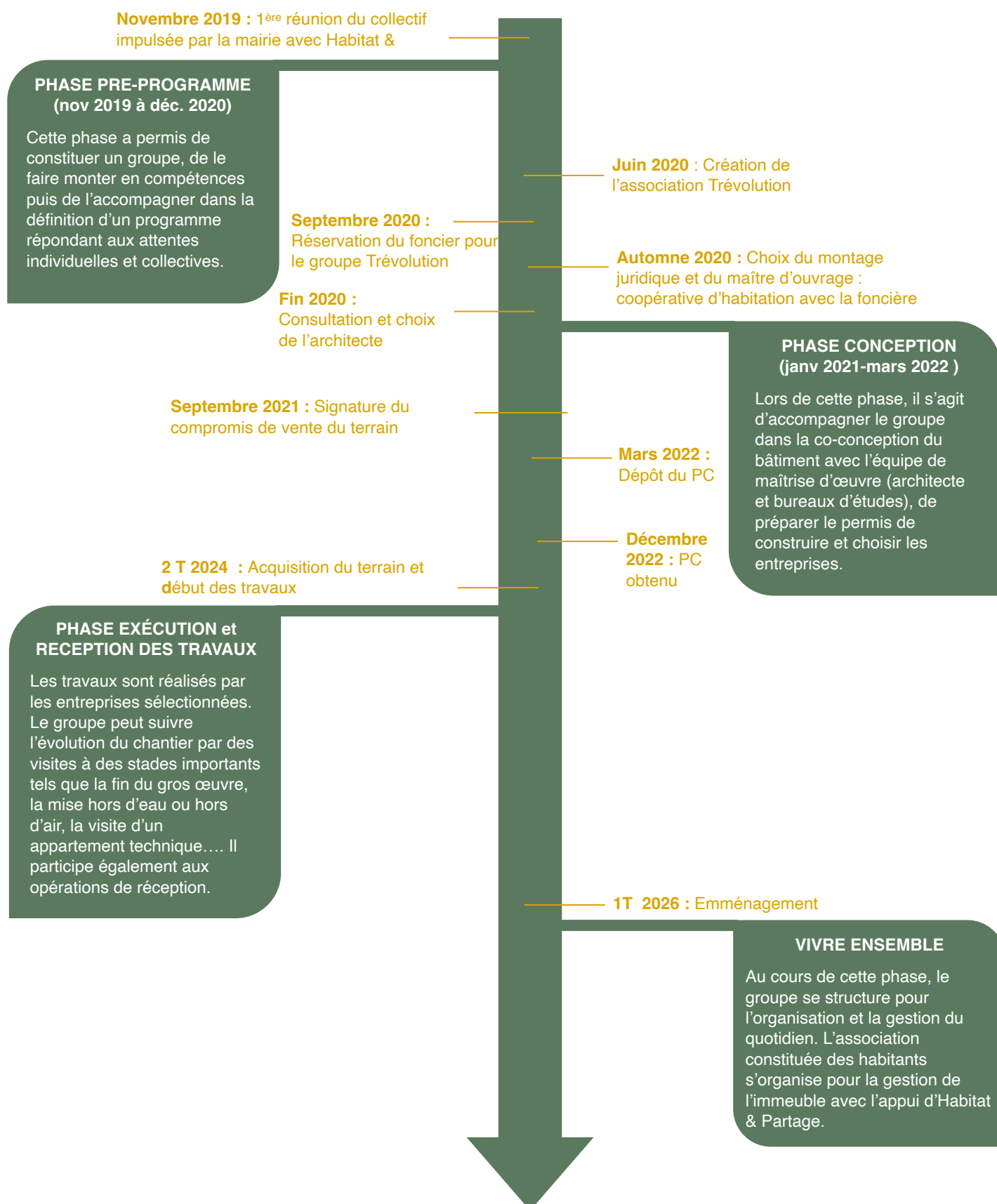
Ce foyer a intégré le projet en investissant 75 000€ au capital. Il a pu bénéficier d'une réduction d'impôt de 18%* soit 13 500€. Il paie une redevance mensuelle de 1 452€/mois dont 265€/mois en part acquisitive placée sur un compte courant associé mensuel. Au bout de 8 ans, le foyer quitte la coopérative et récupère les 75 000€ investis au départ, ainsi que son épargne (CCAm) de 25 440€

(* taux valable pour les souscriptions effectuées en 2024)

d) Transparence du budget

L'ensemble du budget et des dépenses associées sont étudiées avec le groupe qui reste maître des politiques d'arbitrage nécessaires (loyer sur les parties communes, égalité ou non des loyers, clés de répartition, choix budgétaire dans la conception du projet...).

1. Les étapes du projet TRÉVOLUTION



2. Le groupe et son organisation

La SERL a d'abord confié une mission d'accompagnement à la coopérative Habitat & Partage de novembre 2019 à décembre 2021 (correspondant au dépôt du permis de construire) pour initier le collectif et lancer la dynamique de groupe. Depuis, Habitat & Partage poursuit cette mission d'accompagnement dans le cadre de sa foncière citoyenne.

Les plénières

Notre groupe se réunit environ tous les 15 jours en plénière. Ces rencontres se déroulent généralement au centre social Louis Aragon, à côté du terrain, de 18h30 à 21h30 avec une pause au milieu (repas, jeux, ...). Elles sont animées par un membre du groupe et/ou un coopérateur salarié d'Habitat & Partage, parfois en présence d'un partenaire du projet, notamment l'architecte. Elles permettent de prendre des décisions, idéalement au consentement (-> aucune objection), à partir des propositions présentées par les différentes commissions.

Les commissions

Notre groupe est structuré en commissions :

- **Accueil-Communication** : répond aux nouvelles personnes intéressées, propose la procédure d'intégration, veille à son bon déroulement ;
- **Vivre ensemble** : comment vivre ensemble aujourd'hui et demain
- **Espaces Verts** : Conception et usages des espaces extérieurs
- **Finances** : étudie plus précisément le montage juridique et financier
- **Travaux** : suit l'avancement du chantier en partenariat avec Habitat et Partage
- **Commission KAKA** : Etude des toilettes sèches
- **Commission Cuisine-Aménagements** : Auto construction à la fin du chantier de certains aménagements intérieurs
- **Comité de pilotage** : Planification des ordres du jour et organisation des réunions plénières

3. Avancement du projet – Architecture

Nous avons choisi le cabinet d'architecture [l'ATELIER DES VERGERS](#). Après plusieurs ateliers participatifs, ils nous ont proposé des plans d'ensemble et des plans détaillés sur lesquels nous avons travaillé afin de déposer le permis de construire en mars 2022, qui a été obtenu fin 2022.



La crèche

Conformément au cahier des charges présenté, une crèche occupera 150 m² en rez-de chaussée. Nous avons choisi la structure « Thuri'momes » qui envisage également d'intégrer la foncière citoyenne.

Montage financier

En lien avec le groupe, Habitat & Partage finalise actuellement le montage financier du projet : mobilisation des fonds propres à avancer auprès de la Banque des Territoires et France Active, et contractualisation des prêts PLS et libre auprès du Crédit Agricole Centre-Est.

4. Habitat & Partage

Créée sous forme associative en 2015 et transformée en SCIC (Société Coopérative d'Intérêt Collectif) SA à capital variable en 2018, la société **Habitat & Partage** a pour ambition de **démocratiser d'autres façons d'habiter et vivre ensemble, basées sur la participation citoyenne, le lien social et la durabilité.**

Elle contribue à une **évolution sociétale dans laquelle les citoyens redeviennent acteurs de leur mode d'habiter et leurs façons d'interagir** (logement, quartier, travail, culture, épargne), avec la volonté de minimiser leur impact sur les écosystèmes.

Afin de participer à ce mouvement de transition, Habitat & Partage :

- développe la foncière citoyenne, **première coopérative d'habitation en France**, sur la métropole lyonnaise et ses environs : ce modèle innovant permet de **constituer un patrimoine de logements en habitat participatif, non-spéculatifs et accessibles à**

tous, pour lesquels les futurs habitants sont au cœur des décisions, depuis la programmation, la conception des espaces privés et communs, jusqu'à la gestion de leur lieu de vie ;

- propose de **l'accompagnement** et de la **formation** pour des particuliers, des collectivités et des professionnels souhaitant développer un projet d'habitat participatif sur la région.

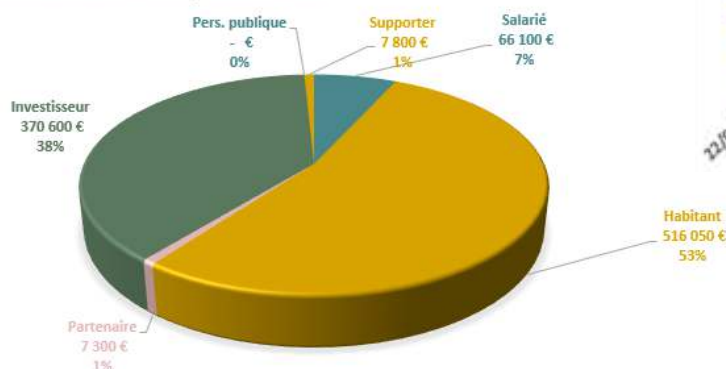
Habitat & Partage est agréée ESUS (Entreprise Solidaire d'Utilité Sociale).

En tant que SCIC, la coopérative regroupe dans son sociétariat au 02/12/2024, **257 sociétaires** répartis au sein de 6 collèges, bénéficiaires ou acteurs de cette aventure collective : les habitants et futurs habitants ; les investisseurs solidaires ; les partenaires professionnels ; les collectivités ; les supporters ; les salariés.

Au 02/12/2024

- Capital : **1 928 600 €**
- Nombre de coopérateurs : **257 sociétaires**

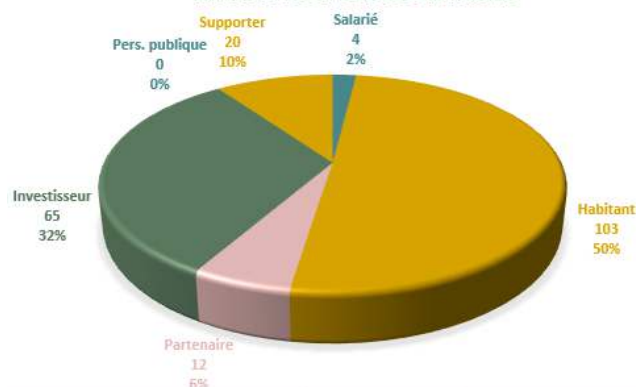
RÉPARTITION DU CAPITAL / SOCIÉTAIRES



Evolution du nombre de sociétaires (dont habitant) et du capital (dont habitant)



RÉPARTITION DES SOCIÉTAIRES



L'Assemblée Générale est l'organe suprême de la SCIC. Les décisions sont prises sur le principe d'une personne = 1 voix. Chaque collège a un droit de vote associé (de 25% - notamment pour les habitants - à 10%).

L'AG élit les membres du **Conseil d'Administration (le CHAP)**, actuellement composé de 11 membres et qui peut accueillir jusqu'à 12 coopérateurs-trices. Il recherche un équilibre dans la

représentation des 6 catégories d'associés ainsi qu'une parité homme-femme. Il est renouvelable pour moitié tous les 2 ans et un mandat dure 4 ans. Les décisions sont prises au consentement, selon le principe d'équivalence recherchée en gouvernance partagée.

Le CHAP définit la stratégie et la politique d'Habitat & Partage. Il se réunit toutes les 6 semaines. Les décisions prises par le CHAP sont mises en œuvre par l'équipe du collège « Salariés ».



En tant que futur habitant, vous devenez coopérateur d'Habitat & Partage et acteur de votre projet d'habitat participatif ! L'équipe des coopérateurs salariés est là en soutien, pour assurer le bon déroulement du projet, faire le lien entre le groupe et les autres acteurs du projet (la commune de Trévoux, la SERL, les partenaires professionnels), et garantir au mieux le respect du programme et du planning.

Mais en tant que coopérateur, vous pouvez aussi vous impliquer dans les instances de gouvernance de la SCIC ou sa vie coopérative : participation à des groupes de travail, représentation d'Habitat & Partage sur des événements, dans des réseaux ... ou toute autre idée que vous pourriez avoir, n'hésitez pas à les soumettre à la team salariée !

